

DEPARTEMENT DE LA
NIEVRE

COMMUNE DE
CHAMPVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX

Date de convocation	03/10/2022
Nombre de Conseillers en exercice	10
Nombre de Conseillers présents	8
Nombre de votants	10

L'An deux mil vingt-deux, le onze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Jean-Louis ROUEZ, Maire.

Présents : M. ROUEZ Jean-Louis, M. DUCH Jean-François, Mme GILBERT Anne (Adjoints), M. ACHDJIAN Azade, Mme GOULARD Stéphanie, M. JOHNSON Kwaku, M. GILLES Nicolas

Absents excusés : Mme GOULIART Nathalie (pouvoir à Mme GILBERT Anne) et M. BARDIOT Antoine (pouvoir à M. ACHDJIAN Azade)

Secrétaire de Séance : M. ACHDJIAN Azade

Numéro de la délibération

2022-22

Objet de la Délibération :

DCE 2022 et 2023
Remplace et annule la
délibération 2022-02

Le Maire précise que la dotation communale d'équipement à déjà fait l'objet d'une délibération le 13.01.2022 dans laquelle étaient retenus l'achat des tables de la salle des fêtes ainsi que les illuminations de Noël. Elle est à nouveau étudiée pour modification. Le Maire propose de prendre l'intégralité du solde de la DCE soit l'année 2022 et 2023 précisant que le montant des deux annuités nous permettra de faire face aux dépenses de travaux des huisseries de notre salle des fêtes.

Après délibération, les membres du conseil municipal **acceptent** la proposition du Maire.

Le Maire

Jean-Louis ROUEZ



Certifié exécutoire en vue de sa transmission en SOUS - préfecture de
Cosne-Cours-sur-Loire le 21.10.2022